

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 20 juin 2023,

Délibération enregistrée sous le numéro **277/2023/FVE**
Conseil d'Administration du 7 juillet 2023 :

Sujet : Dates sessions CLES et TOEIC pour l'année 2023-2024

- CLES B2 Anglais pour les masters : 14 décembre 2023 (M2 FLSH et FST) et 22 février 2024 (M2 FDSE) ;
- CLES B2 Espagnol (étudiants volontaires) : 15 mars 2024 ;
- TOEIC (étudiants volontaires) : du 06 novembre au 18 décembre 2023 pour la version en ligne – sessions en présentiel : 09 mars et 15 juin 2024.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 1
Ne souhaite pas participer au vote : 5

Fait à Limoges, le 7 juillet 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 10 juillet 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*